

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 6 juin 2016**

Date de convocation : le 19 mai 2016

**Présents** : M. BEGIN, Mme BICHARD, M. BLANC, M. BOUDONNAT, Mme CHEVALIER, M. DUBOIS, Mme CORMIER, Mme GAUFFENY, Mme MOLINS, Mme PERRICHON, M. PEYRON, M. PRIEUR, M. TABARLY,

**Pouvoirs** :

**Absent** : M. THEVENET et Cédric KEMPF

**Secrétaire de séance** : M. BEGIN

**Secrétaire** : Mme GAY

Ouverture de séance à 20h00 par Monsieur Jean-Pierre BLANC, Maire

**Compte rendu de la réunion du 14 avril 2016 :**

Après examen de ce document, le conseil municipal délibère et adopte ce dernier à l'unanimité des membres présents.

**Convention EPF-Smaf Auvergne :**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer une convention avec l'EPF-Smaf. Cet organisme a mis en place un programme de revitalisation du centre-bourg de Billy. Il achète des biens immobiliers au nom de la commune et cette dernière les intègre dans son patrimoine ou les revend. Plusieurs dossiers sont actuellement en cours.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents :

- Accepte les termes de la convention présentée
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

**Acquisition et revente de parcelles :**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur les dossiers immobiliers suivants :

**Place Barbery, parcelles AN 183-184-185**

L'EPF-Smaf a acquis pour le compte de la commune les parcelles AN 183-184-185. Un acquéreur s'étant présenté en mairie, Monsieur le Maire propose au conseil de racheter ces parcelles à l'EPF-Smaf pour un montant total de 13 394.24 € pour ensuite revendre au prix de 17 000.00 € ce qui couvre les frais engagés. Tous les actes notariés seront établis par Maître Bréant, notaire à St Germain des Fossés.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées, et à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le rachat des parcelles à l'EPF-Smaf pour 13 394.24 €
- Accepte la revente des parcelles à un particulier pour 17 000.00 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**21 Grand'Rue, AN 23**

L'EPF-Smaf a acquis pour le compte de la commune la parcelle AN 23. M. BEGIN Lionel s'étant engagé par écrit à acquérir une partie de ce bien, Monsieur le Maire propose au conseil de racheter ces parcelles

à l'EPF-Smaf pour un montant total de 7 387.18 € pour ensuite revendre au prix de 9 747.00 € ce qui couvre les frais engagés.

Tous les actes notariés seront établis par Maître Mezen, notaire à Varennes-sur-Allier.

Monsieur BEGIN Lionel étant concerné par ce dossier, il ne participe donc pas au vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées, et à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le rachat des parcelles à l'EPF-Smaf pour 7 387.18 €
- Accepte la revente des parcelles à un particulier pour 9 747.00 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **Projet Boulangerie :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le permis de construire concernant la réhabilitation du bâtiment a été déposé et qu'il est actuellement en cours d'instruction auprès de Vichy Val d'Allier.

### **Emprunt d'équilibre 2016 :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que pour équilibrer le budget d'investissement 2016, il a été nécessaire d'inscrire un emprunt pour 64 400 €.

Après consultation des banques, l'offre la plus intéressante est celle de la Caisse d'Epargne avec les modalités suivantes :

- Taux fixe de 1.79 %
- Durée d'amortissement 15 ans
- Amortissement constant
- Déblocage des fonds seulement en cas de besoin.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées, et à l'unanimité des membres présents accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'établir une délibération pour autoriser Vichy Val d'Allier à instaurer et percevoir la TLPE. Cette taxe permet à la Communauté d'Agglomération de facturer les panneaux publicitaires de plus de 7 m<sup>2</sup> sur la commune et en contrepartie Vichy Val d'Allier reversera une compensation financière.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **Convention avec les Associations :**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'établir des conventions relatives à la mise à disposition de locaux ou terrains communaux aux associations.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées, et à l'unanimité des membres présents :

- Autorise Monsieur le Maire à établir et à signer toutes les conventions avec les associations.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de louer à des particuliers le local situé dans le bâtiment poste-office du tourisme. Chaque particulier pourrait exposer ses œuvres artistiques ou culturelles pendant une durée limitée et moyennant un loyer de 30 € par semaine.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le principe de location de ce local communal
- Accepte la proposition de loyer de 30 € par semaine
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **Numérotation des rues :**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'étudier la possibilité de continuer la numérotation des rues de la commune. Après concertation, le conseil municipal propose les rues suivantes :

- Route de Sanssat
- Chemin de la Place Nique

- Dayalot (de l'Eglise à la Route de St Félix en passant par Clos Girard)

### **Eclairage public :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Syndicat d'électricité (SDE03) a transmis des propositions chiffrées de travaux concernant l'éclairage public.

- Chalus (2197.00 €)
- Poënat (667 €)

La validation définitive se fera en fonction des budgets de fonctionnement 2016-2017.

### **Subventions exceptionnelles aux associations :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association UNCAFN a sollicité une subvention exceptionnelle afin d'aider au financement de leur congrès départemental.

Le conseil municipal après avoir étudié les différentes factures à la charge de l'association, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents, accorde à l'association UNCAFN une subvention exceptionnelle de 90.00 € qui l'aidera à financer ce congrès départemental.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association « Moisson à l'Ancienne » a sollicité une subvention exceptionnelle afin d'aider au financement de sa manifestation du 24 juillet 2016.

Le conseil municipal après avoir étudié les différentes charges de l'association, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents, accorde à l'association « Moisson à l'Ancienne » une subvention exceptionnelle de 80.00 € qui l'aidera à financer cette manifestation.

### **Questions diverses :**

Monsieur le Maire informe que pour le dossier CCAB, la subvention FEADER a été validée pour un montant de 118 776.00 €. La part financière restant à la charge de la commune serait d'environ 24 %.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Préfet de l'Allier a validé le projet de périmètre du schéma départemental de coopération intercommunale. La communauté de communes de la montagne Bourbonnaise intégrera donc la communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier. Lors d'un prochain conseil municipal une délibération devra être établie pour valider définitivement ce projet.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en raison des problèmes de santé de Madame Garnier, la bibliothèque sera temporairement fermée au public. Monsieur Tabarly et Madame Molins se chargeront de la gestion courante.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la suppression définitive de la cabine téléphonique située à proximité de la salle polyvalente.

Monsieur Tabarly et Madame Bichard font un dernier point sur les différentes activités proposées lors de la fête patronale et sollicite un maximum de conseillers pour aider au bon déroulement.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des articles ont été oubliés lors de la parution du dernier bulletin municipal. Ces derniers ont été insérés sous forme de feuilles de couleurs rapportées.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que les WC publics soient nettoyés plus souvent pendant la saison touristique. Madame Lapoile passera donc en plus des services techniques pour cet entretien.

Monsieur le Maire et Monsieur Tabarly informent le conseil municipal que des guirlandes pour décorer les rues ont été achetées. Le conseil municipal est sollicité pour aider à la mise en place dans les rues de la commune.

**Clôture de la séance : 22h15**

